

**1999**

**18 février** : Ou on apprend que le Préfet et le Président du District (et maire d'Angers...) ont récemment rencontré le Ministère pour évoquer notamment la rocade Sud. Mais l'Etat n'entend pas assumer la maîtrise d'ouvrage de cette infrastructure.

Réuni en Assemblée Générale extraordinaire, le Syndicat agricole de Sainte Gemmes-sur-Loire, regroupant horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes, arboriculteurs et vigneron, a tenu à réaffirmer fortement son opposition au projet de Rocade Sud, retenu par le Syndicat Mixte de la Région Angevine. « Il rejette également toute autre voie nouvelle en raison des dommages très graves qui en découleraient pour l'activité horticole en particulier et agricole en général, qui regroupe une cinquantaine d'exploitants, employant plus de 500 ouvriers agricoles en permanence, sur plus de 700 hectares, dont 400 spécialisés ».

« Les atouts de Sainte Gemmes-sur-Loire sont connus : réseau d'irrigation performant, réseau de gaz chauffant des dizaines d'hectares de serres, microclimat plus chaud que le reste de la vallée de la Loire avec des conséquences irréfutables pour la culture de certaines plantes, telles hortensia, camélia, azalée... ».

« Certaines entreprises sont en plein développement, d'autres s'installent : toutes attendent des surfaces disponibles ».

« Nombreux espaces naturels, lieux de promenade et de détente très fréquentés, ont de tout temps fait de Sainte Gemmes-sur-Loire le « poumon vert » de l'agglomération angevine ».

« Or en dépit de trois jugements consécutifs annulant le Schéma Directeur et donc la Rocade Sud, le Président du District de l'Agglomération Angevine, sans le moindre respect pour la chose jugée, poursuit son action d'intimidation : réunion d'information où il annonce sa volonté de passer « de gré ou de force », étude incomplète et très sous-évaluée de la réalité horticole, contacts et propositions fermes aux exploitants agricoles sans en informer les autorités, en particulier syndicales. Son action se place en totale contradiction avec les décisions antérieures de faire de Sainte Gemmes-sur-Loire une zone horticole en pointe, ce qui la place actuellement dans les toutes premières communes horticoles de France. Les menaces qu'il fait courir à l'ensemble de notre profession sont graves : il est nécessaire qu'en soient informés tous les membres du District et du SMRA qui n'ont sans doute pas, à l'égard de la justice, la même insouciance ».

\*\*\*

Les communes de Sainte Gemmes-sur-Loire et Bouchemaine ont voté contre l'avant-projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération angevine, proposé par le Sytra (Syndicat des Transports Angevins), comportant la rocade Sud.

**17 février** : Le SMRA a déposé un mémoire.